

-----Bulletin électronique de liaison -----

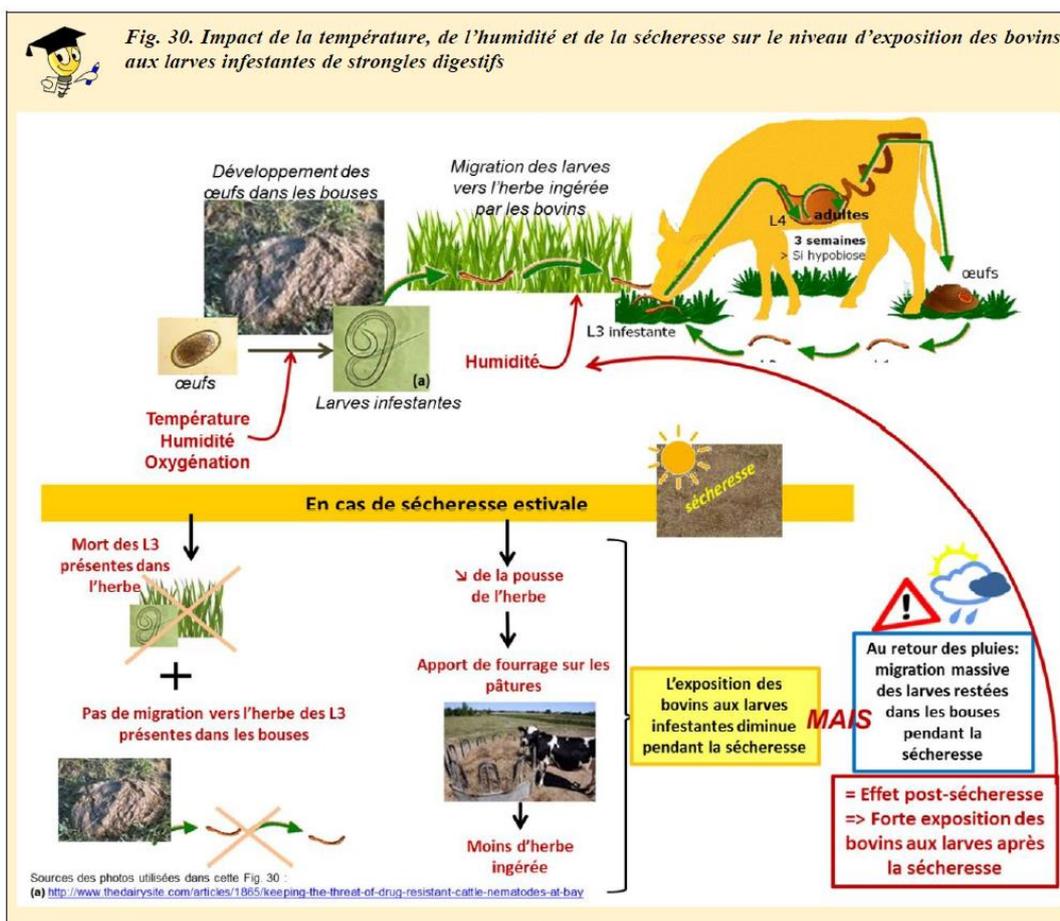


SECTION BOVINE

Parasitologie :

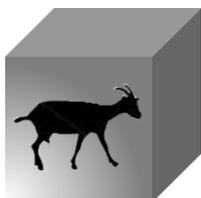
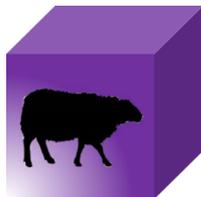
La sécheresse de cet été et qui continue, pourrait jouer sur les parasites de nos bovins. En effet, si sécheresse = frein au développement des strongles, cela peut avantager l'infestation à la grande douve et au paramphistome. Les animaux qui pâturent dans des zones humides auront un risque d'infestation supérieur.

Pensez aux coprologies et sérologies à l'automne : cela peut-être fait en même temps que la prophylaxie ! Le dosage du pepsinogène dans le sang est le seul test fiable permettant de juger si le plan de vermifugation appliqué contre les strongles digestifs au sein de l'exploitation a atteint son objectif.



Source UMT

Pensez aux kits GDS. Pour plus d'informations n'hésitez pas à nous contacter.



SECTION OVINE & CAPRINES

Prophylaxie Ovine :

À compter de la campagne 2018/2019, la prophylaxie des petits ruminants (ovins et caprins) se déroulera **du 1er Octobre au 31 Juillet**. Le rythme reste tous les 5 ans.

Veuillez trouver les communes concernés par la prophylaxie pour cette campagne :

ABREST	001
AINAY LE CHÂTEAU	003
ANDELAROCHE	004
ARFEUILLES	006
ARPHEUILLES ST PRIEST	007
AUBIGNY	009
BAGNEUX	015
BARBERIER	016
BAYET	018
BELLENAVES	022
BEZENET	027
BIZENEUILLE	031
BLOMARD	032
BOST	033
BOURBON L'ARCHAMBAULT	036
BRETHON (Le)	041
BROUT VERNET	043
BUXIERES LES MINES	046
CELLE (La)	047
CERILLY	048
CHAMBLET	052
CHAPEAU	054
CHAPELLE (La)	056
CHAPELLE AUX CHASSES (La)	057
CHARROUX	062
CHATEL MONTAGNE	066
CHAVROCHES	071
CHEZY	076
CHOUVIGNY	078
COGNAT LYONNE	080
COMMENTRY	082
COSNE D'ALLIER	084
COULEUVRE	087
COUZON	090
CRECHY	091
CREUZIER LE NEUF	093
CREUZIER LE VIEUX	094
DENEUILLE LES CHANTEILLE	096

GANNAT	118
GARNAT SUR ENGIEVRE	120
GIPCY	122
ISSERPENT	131
JALIGNY SUR BESBRE	132
LAMAIDS	136
LAPRUGNE	139
LAVOINE	141
L'ETELON	143
LUNEAU	154
MARIOL	163
MOLINET	173
MONESTIER	175
MONTAIGU LE BLIN	179
MOULINS	190
POUZY MESANGY	210
ST GERMAIN DES FOSSES	236
ST HILAIRE	238
ST LEGER SUR VOUZANCE	239
ST NICOLAS DES BIEFS	248
ST POURCAIN SUR BESBRE	253
STE THERENCE	261
SAUVAGNY	269
TAXAT SENAT	278
TREZELLES	291
VILHAIN (Le)	313

Peste Porcine Africaine :

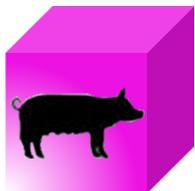
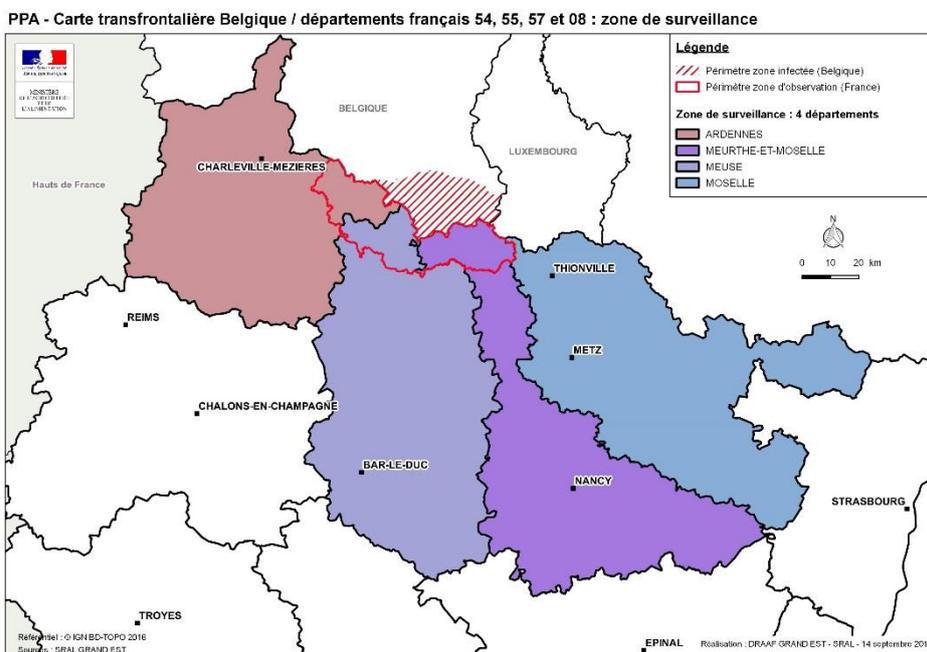
A ce jour, 11 cas de PPA ont été confirmés chez les sangliers sauvages en Belgique. Un point de situation actualisé présentant les mesures mises en place en Belgique et au Luxembourg a été mis en ligne ce jour sur le site de la Plateforme ESA : <https://www.plateforme-esa.fr/article/ppa-au-benelux-detection-de-nouveaux-cas-en-belgique-et-details-des-mesures-mises-en-place>

S'agissant des mesures mises en place dans les quatre départements frontaliers (08, 54, 55 et 57), vous trouverez ci joint les deux dernières versions de modèles d'AP qui ont été diffusées, relatifs aux mesures dans la faune sauvage et en élevage.

Dans ces quatre départements, les deux AP prévoient que tout détenteur de porc, y compris d'un porc charcutier, est tenu de se déclarer. Les mesures de biosécurité sont renforcées dans les élevages et pour les chasseurs, et les lâchers de Grands ongulés interdites y compris dans les parcs et enclos de chasse. Dans la zone d'observation renforcée au regard de la zone infectée belge, la chasse des grands ongulés est suspendue et la surveillance des élevages renforcée.

Au niveau national, la surveillance est renforcée, à la fois dans la faune sauvage (cf [DGAL/SDSPA/2018-692](#) du 17-09-2018) et en élevage. Vous trouverez à ce titre l'instruction 2018-389 modifiée relative à la surveillance événementielle des PP en élevage de porcs domestiques, les critères ayant été revus afin de renforcer la sensibilité du dispositif de vigilance clinique.

Vous trouverez en pièces jointes de ce mail, 2 plaquettes d'informations.





Préparer l'hivernage de vos ruches

En octobre, l'apiculteur doit profiter des dernières journées chaudes pour achever la mise en hivernage des colonies.

Les abeilles ont-elles assez de provisions pour passer l'hiver ? C'est la question essentielle à se poser à ce moment de l'année. Si la réponse est non, ou si vous hésitez, donnez du **sirop** les jours où il fait doux. Si le froid arrive, les abeilles ne prennent plus le sirop. Il faut alors donner du **candi**.

Les quelques butineuses qui vont et viennent rapportent de l'eau bien sûr, mais aussi du nectar et du pollen qu'elles trouvent sur des fleurs marginales. Elles butinent aussi du **jus de fruit**. Elles ne le trouvent pas dans des briques pasteurisées mais sur les fruits eux-mêmes, tels que les prunes, les pêches, les framboises, les poires, le raisin et même les pommes, lorsque tous ces fruits sont bien mûrs. Comme leurs mandibules ne sont pas assez puissantes pour en inciser la peau, elles passent après les guêpes et les frelons qui, eux, possèdent de véritables sécateurs en guise de pièces buccales.

A part le manque de provisions, le plus à craindre pour les abeilles est l'**humidité** et, à un degré moindre, le froid. Veillez à ce que le toit de vos ruches soit étanche et bien fixé. Fauchez l'herbe sous les ruches et devant l'entrée. L'air doit y circuler librement, le fond des ruches n'en sera que plus sain. Pour ce qui concerne le froid, il faut réduire au maximum la déperdition de chaleur par le haut. Pour cela, intercalez entre le toit et le plafond couvre cadres un isolant, genre polystyrène, ou un morceau de vieille couverture sur deux ou trois épaisseurs, ou encore quelques vieux journaux.

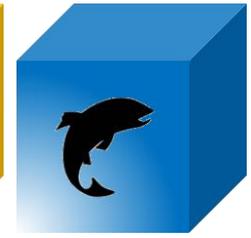
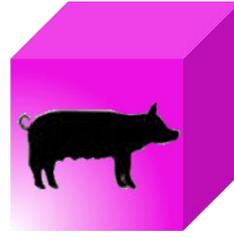
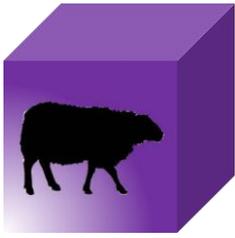
A l'entrée, il est temps de fixer la **grille métallique**. Grâce à cette protection, les abeilles ne recevront pas la visite inopportune des souris. Ce petit rongeur cause des dégâts irréversibles dans les ruches où il réussit à s'introduire. Il ronge la cire, mange le miel et surtout, urine partout. L'odeur qui en résulte insupporte les abeilles au point que la colonie s'affaiblit et finit par périr. Mais pourquoi, direz-vous, les abeilles se laissent-elles coloniser de la sorte ? Parce que durant les deux saisons froides, elles sont trop engourdies pour chasser les intrus.

Les abeilles n'apprécient pas non plus le **vent**. C'est pourquoi, si vous en avez la possibilité, vous pouvez planter côtés nord et ouest, une haie protectrice. Choisissez des végétaux mellifères. Le noisetier est tout indiqué pour cela, son pollen hivernal est d'un grand secours quand les butineuses ne trouvent rien d'autre. Si vous manquez de place pour planter une haie vive, posez des panneaux de planches ou de joncs serrés, ce sont d'excellents coupe-vent.

Fin octobre, la mise en hivernage est faite. Les abeilles ne doivent désormais plus être dérangées. Laissez-les, dans le calme le plus complet, rêver secrètement aux magnifiques prairies fleuries qui les accueilleront au printemps.

Source :Jean-Paul CHARPIN





Prochains rendez-vous avec votre GDS

Formations : (en partenariat avec le GTV03 et la CA03) :

Merci de nous contacter pour vous inscrire.

« **La reproduction : Clé de voûte de votre élevage. Mieux la comprendre pour mieux la maîtriser.** »

9 et 23 octobre à Cosne d'Allier

11 et 25 octobre à St Pourçain sur Sioule

16 et 30 octobre à St Désiré

18 octobre et 8 novembre à Commentry

« **Résistance aux antibiotiques en élevage, menace réelle? Quelles alternatives pour l'éleveur bovin demain ?** »

6 et 20 décembre à Moulins (pour les bovins lait)

2 sessions fin janvier début février (pour les bovins allaitants)

« **Approche globale de la santé du troupeau ovin.** »

6 et 13 novembre à Tronget

Journée départementale bio : « Bovins viande bio : une production porteuse et dynamique »

Jeudi 11 Octobre à Tronget et ses environs.

Demi-journée départementale ovine : « La rentabilité en élevage ovin »

Jeudi 15 Novembre de 13h30 à 17h au GAEC DE MAISTRE à Meillers

Le sanitaire ... j'adhère !